

N° 10

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 31 JANVIER 1966

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. l'Orateur fait connaître à la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les honorables députés de Peace River (M. Baldwin), Calgary-Sud (M. Ballard), Athabasca (M. Bigg), Vègreville (M. Fane), Lethbridge (M. Gundlock), Calgary-Nord (M. Harkness), Jasper-Edson (M. Horner), Macleod (M. Kindt), Edmonton-Ouest (M. Lambert), Wetaskiwin (M. Moore), Edmonton-Strathcona (M. Nugent), Battle River-Camrose (M. Smallwood), Red Deer (M. Thompson), Bow River (M. Woolliams), Acadia (M. Horner) et Edmonton-Est (M. Skoreyko), présentée conformément à l'article 20 de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, chapitre 31 des Statuts du Canada, 1964-1965, à l'égard du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province d'Alberta.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que ledit document soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour.

L'avis de motion qui suit est appelé, reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement, et fait l'objet d'un ordre d'examen dans la prochaine séance de la Chambre, conformément à l'article 21(2) du Règlement:

Que le gouvernement soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour décréter que «O Canada» est l'hymne national du Canada, tandis que «Dieu protège la Reine» est l'hymne royal au Canada.—*Le premier ministre.*

M. Pearson, appuyé par M. McIlraith, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il est opportun de présenter une mesure visant à instituer le Conseil des sciences du Canada, à en définir les attributions, à autoriser la nomination